



Louvroil, le Vendredi 27 février 2026.

Monsieur Guiseppe ASCONE
Maire de la Ville de LOUVROIL
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Maubeuge-Val-de-Sambre

A

Affichage

Nos/ Réf : G.A/F.H/AFB

Objet : Invitation au Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convié au Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle des Mariages le :

Le Jeudi 05 Mars 2026 à 18h.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les points indiqués ci-dessous :

Procès-verbal du 19 décembre 2025.

Note de synthèse.

- 1 / Création de deux emplois non permanents à temps complet pour des accroissements temporaires d'activité au Centre Technique Municipal et aux Espaces verts.
- 2 / Création d'un emploi non permanent à temps non complet 22 h pour un accroissement temporaire d'activité au Service des Sports.
- 3 / Création d'un emploi non permanent à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité dans le nettoyage des locaux.
- 4 / Modification de la délibération n° 31.05.2024 sur l'Instauration des heures complémentaires et supplémentaires.
- 5 / Nouvelles Modalités d'Astreintes et de Permanences à compter du 10 mars 2026.
- 6 / Instauration de l'indemnité de mise sous pli de la propagande électorale.
- 7 / Autorisation donnée au Maire pour la signature de tout document relatif à la demande de subvention AAT (Aide Aménagement Trottoirs et bordures) RD 295 – 23 rue Vicaine – Louvroil.
- 8 / Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission d'archivage.



9 / Convention relative à l'occupation précaire au CCAS.

10 / Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

Je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Guiseppa ASCONE.

